

CENTRE PIERRE LÉON
 MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
 (M. R. A. S. H.)
 14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
 Tél. 72.72.64.01

LES INTERETS ECONOMIQUES LYONNAIS A MADAGASCAR
 DE LA CONQUETE A LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

par Guy JACOB

Présenter les intérêts économiques lyonnais à Madagascar, c'est d'abord présenter une société, « La Compagnie Lyonnaise de Madagascar », la première installée dans la grande île et, de loin, la plus importante. En effet « la Lyonnaise » a constitué, dès les débuts de la colonisation et constitue encore aujourd'hui, avec la Compagnie marseillaise de Madagascar et le Comptoir National d'Escompte de Paris (devenu la Banque Malgache d'escompte et de crédit), un des piliers de la présence économique française à Madagascar.

Face à cette Compagnie qui a joué un rôle prépondérant, et pour l'étude de laquelle j'ai disposé d'une documentation relativement riche (1), je n'évoquerai que rapidement les autres sociétés, généralement fragiles et instables. Cependant fragilité et instabilité, n'est-ce pas là des éléments caractéristiques d'une économie coloniale à ses débuts ? La Bourse de Lyon, en 1905, donne l'exemple d'un engouement exceptionnel pour les valeurs malgaches, brève flambée, vite éteinte, mais qui ne fut pas sans conséquences durables et qui est significative d'un type de comportement du rentier lyonnais, sinon français. A côté des investissements, la spéculation boursière mérite aussi d'être analysée.

Disposant de sources inégalement abondantes et d'inégal intérêt, je me suis efforcé de limiter la présentation des activités lyonnaises à Madagascar (pour laquelle je suis le mieux documenté) afin d'insister sur le milieu lyonnais, l'origine des capitaux, les groupes dominants. Dans ce domaine c'est une recherche incomplète que je vous présente ; l'intérêt en est pour moi de susciter votre collaboration pour pouvoir aller plus avant.

I LES INVESTISSEMENTS LYONNAIS à MADAGASCAR.

Avant la conquête, Lyon, à la différence de Marseille, n'avait pas développé de courant commercial avec Madagascar. D'ailleurs, d'une manière générale, Lyon n'a pas de vocation coloniale par son commerce (ses industries ne fabriquent guère de pacotilles ou de produits bon marché), mais par ses capitaux. Et l'installation d'une importante société lyonnaise dans la grande île est due à des circonstances quelque peu fortuites.

1°) Les origines de la Compagnie lyonnaise.

C'est en avril 1895 qu'est fondée la « Compagnie Lyonnaise de Madagascar : Charles Pagnoud et Cie ».

(1) Pour la présentation des sources, voir annexe.

A cette date les troupes françaises tiennent les ports de Tamatave et de Majunga. Mais la prise de Tananarive n'aura lieu que le 30 septembre. La création de la société a précédé la conquête. Pourquoi ?

A son origine, se trouve Charles Hallot qui était venu à Madagascar accomplir son service militaire comme attaché à l'escorte du Résident général à Tananarive. En 1891, Hallot ouvre une boutique dans la capitale de l'Imerina, où, d'après les archives de la Cie marseillaise, il vendait des « pacotilles au détail » que Charles Pagnoud, son oncle, lui envoyait de Lyon. Hallot doit abandonner son modeste commerce au début des hostilités : en octobre 1894, les Français évacuent Tananarive. Il réclame une indemnité pour les dommages qu'il a subis et obtient la promesse d'une concession gratuite. Il demande 100000 hectares (1). Selon un schéma souvent suivi, ces droits à une concession vont être utilisés pour attirer des capitaux. En effet Pagnoud semble, de son côté, n'avoir eu que des disponibilités relativement modestes. (2)

La Cie Lyonnaise est à ses débuts une société en nom collectif. Son capital initial est de 200000 F. dont 145000 effectivement versés. L'apport des associés Pagnoud-Hallot (comptoir de Tananarive, bureau à Lyon, stocks de marchandises à Tananarive, Tamatave et Majunga) est estimé - largement - à 55000 F. En août 1897, « la Lyonnaise » devient société anonyme. Son conseil d'administration comprend notamment Houard Prenat, ancien député, maître de forges à Givors (président), les banquiers lyonnais Marc Aynard (vice-président) et Lazare Wolff. Apparemment n'y figure aucun spécialiste en matière coloniale.

2°) Les augmentations de capital.

En décembre 1897, le capital de la société est porté à 1 200 000 F par l'émission de 200 actions de 5000 F. La répartition géographique des souscripteurs est la suivante :

- région Rhône-Alpes :	77°/° (dont Rhône : 59°/° et Loire : 10°/°)
- Paris :	5°/°
- Marseille :	4°/°
- départements divers :	7°/°
- colonies :	7°/° (dont Madagascar : 5°/° (3) et Algérie : 2°/°)

(1) Finalement, la Compagnie Lyonnaise obtiendra un total de 14000 hectares en 1929

(2) Il fonde, en mars 1895, la société en nom collectif Ch. Pagnoud et Brosse, pour le commerce des cotonnades. (Capital 30 000 F., dont il apporte la moitié).

(3) A relever la présence d'un actionnaire malgache, Rasanjy, secrétaire général de l'administration centrale indigène, devenu le principal auxiliaire des occupants français après avoir été un des plus proches collaborateurs du premier ministre Rainilaiarivony.

Les augmentations de capital se succèdent rapidement ; le capital social est porté à :

- 1 500 000 F (mars 1899)
- 2 000 000 F (février 1900)
- 2 800 000 F (janvier 1903)
- 4 200 000 F (mai 1905)

Les actions nouvelles émises en 1899 sont de 1 000 F ; elles sont de 500 F pour les émissions suivantes.

La répartition géographique des souscripteurs de mai 1905 se présente ainsi :

- région Rhône-Alpes : 86,5 % (dont Rhône : 76 % et Loire : 6,5 %)
- Paris : 9 %
- Marseille : 0 %
- départements divers : 3 %
- Madagascar : 1,5 %

Ainsi, entre 1897 et 1905, avec une relative démocratisation des souscriptions (actions de 500 F alors qu'à l'origine elles étaient de 5 000 F) le caractère lyonnais des investissements s'est encore accentué.

Tableau des gros porteurs (sur l'ensemble des émissions) :

- PRENAT, Maître de forges	5,3 %	(224 000 F)
- PAGNOUD et HALLOT, fondateurs	5,1 %	(216 000 F)
- NEUVESEL, industriel (verrière à Givors)	4 %	(166 000 F)
- NEYRAND et Cie, industriel à St Chamond	3,5 %	(150 000 F)
- AYNARD, banquier	2,7 %	(113 000 F)
- JARROSSON, négociant à Lyon	1,8 %	(78 000 F)
- ORIOL, industriel à St Chamond, député de la Loire	1,7 %	(75 000 F)
- ROUX de BEZIEUX, rentier à Lyon	1,7 %	(74 000 F)
- GAUTIER MELCHIOR, rentier à la Roche- Milley (Nièvre)	1,7 %	(74 000 F)

Plus difficile est de cerner la répartition sociale des souscripteurs. Bon nombre de moyens et de petits porteurs ont l'étiquette - qui peut recouvrir des réalités bien différentes - de rentiers (1)

2°) Naissance d'autres sociétés

La croissance rapide et prometteuse de « la Lyonnaise » semble avoir suscité la formation d'autres sociétés. Les principales sont :

- La société agricole et immobilière de Madagascar, fondée en août 1897, au capital de 1 000 000 F, en actions de 10 000 F,

- La Compagnie du Transvaal et de Madagascar (1900, capital : 500 000 F)
- La Compagnie commerciale de Madagascar, au capital de 600 000 F

Certes ces deux dernières ont leur siège social à Paris, mais elles ont une large participation de capitaux lyonnais. D'ailleurs, fait significatif, le siège social de la Cie commerciale est transféré à Lyon en 1901.

II. LES DIFFERENTES ACTIVITES ECONOMIQUES

C'est à travers l'exemple de « la Lyonnaise », qui en offre le plus large éventail, que nous pouvons le mieux les saisir.

1°) Le commerce

Il ne présente aucune spécialisation. La société importe et exporte tous les articles susceptibles d'être commercialisés.

- Ventes à Madagascar :

Elles sont dominées par le marché des cotonnades. Les importations de cotonnades représentent 40 à 45 % des importations totales de « la Lyonnaise ». Bien avant la conquête, le marché malgache s'était largement ouvert aux produits européens. Se vêtir de cotonnades européennes, voir s'habiller à l'européenne était devenu, pour les Malgaches, signe de promotion sociale. Mais les cotonnades françaises, beaucoup trop chères, ne pouvaient alors concurrencer les cotonnades anglaises et surtout américaines.

Contre ces dernières, Gallieni entreprend une véritable guerre de tarifs. De la conquête à mai 1898, les droits sur les cotonnades étrangères passent de 10 à 45 % « ad valorem ». Les Américains abandonnent la partie, le commerce anglais décline. Dans cette lutte, accompagnée de pressions administratives, sur les consommateurs malgaches pour qu'ils achètent « français », Gallieni a eu dès le début, le soutien de la Cie lyonnaise. Il saura à l'occasion lui prouver sa reconnaissance.

(note 1 de la page 3) Après l'augmentation de capital de décembre 1897, cette répartition est la suivante :

Rentiers	: 26,3 %
Industriels, manufacturiers	: 23 %
Commerçants	: 16 %
Professions libérales	: 10 %
Banquiers	: 5,5 %
Propriétaires	: 5 %
Ingénieurs	: 3,5 %
Divers	: 10,5 %

Il faut noter, parmi les maisons concurrentes, la présence des Comptoirs Thiziens (Société Moncorgé, Franche et Cie) qui ont installé des succursales à Mananjary et à Ambositra. Il y a là l'exemple d'une des rares manufactures textiles françaises qui possède ses propres comptoirs de vente à Madagascar.

Parmi les autres produits, relevons le marché très spéculatif du riz, conséquence de la guerre et de l'insurrection, Madagascar d'exportateur est devenu importateur de riz. Les achats sont faits essentiellement à Saïgon. Le commerce du riz est, en période de disette, l'objet d'opérations particulièrement rentables.

- Achats à Madagascar :

Ils sont beaucoup plus fluctuants et traduisent les incertitudes d'une exploitation coloniale à ses débuts.

Le marché des produits de cueillette est soumis à l'instabilité des cours et l'épuisement rapide de certains produits. Ainsi les achats de caoutchouc atteignent leur maximum en 1906 pour retomber en 1913 au niveau de 1897. Les exportations de caoutchouc sont relayées par celles du raphia.

L'élevage bovin alimente un marché important et assez régulier de cuirs et peaux, réexportés sur Hambourg.

Parmi les produits de plantation si les pois du Cap, cultivés dans la région de Tuléar, ont un débouché traditionnel sur le marché de Londres, et l'achat du girofle de Ste Marie est l'objet d'accord avec la Compagnie marseillaise, de façon à tenir les prix au plus bas, en revanche les plantations de vanille et de café en sont encore à leurs débuts.

- Les Agences ; leur organisation :

L'implantation des comptoirs de « la Lyonnaise » se fait rapidement. La carte n°1 en indique les trois directions : la côte est, la côte occidentale et les Hautes Terres.

A noter que :

- Tamatave, principal centre commercial dès avant la conquête est aussi un centre de redistribution par voiliers. La Cie affrète plusieurs voiliers. Le choix du port d'Andoveranto est lié à la construction du chemin de fer Tananarive - Côte est.

- La société fait porter son effort de conquête commerciale sur le sud des Hautes Terres (Antsirabe, Ambositra) alors qu'elle n'est pas suivie sur ce terrain par sa concurrente, « la Marseillaise ». L'ouverture de l'agence d'Antsirabe, en particulier, c'est l'espoir d'atteindre toute une vaste zone, à l'ouest de l'Imerina, qui n'avait pas été touchée jusque là par le commerce européen.

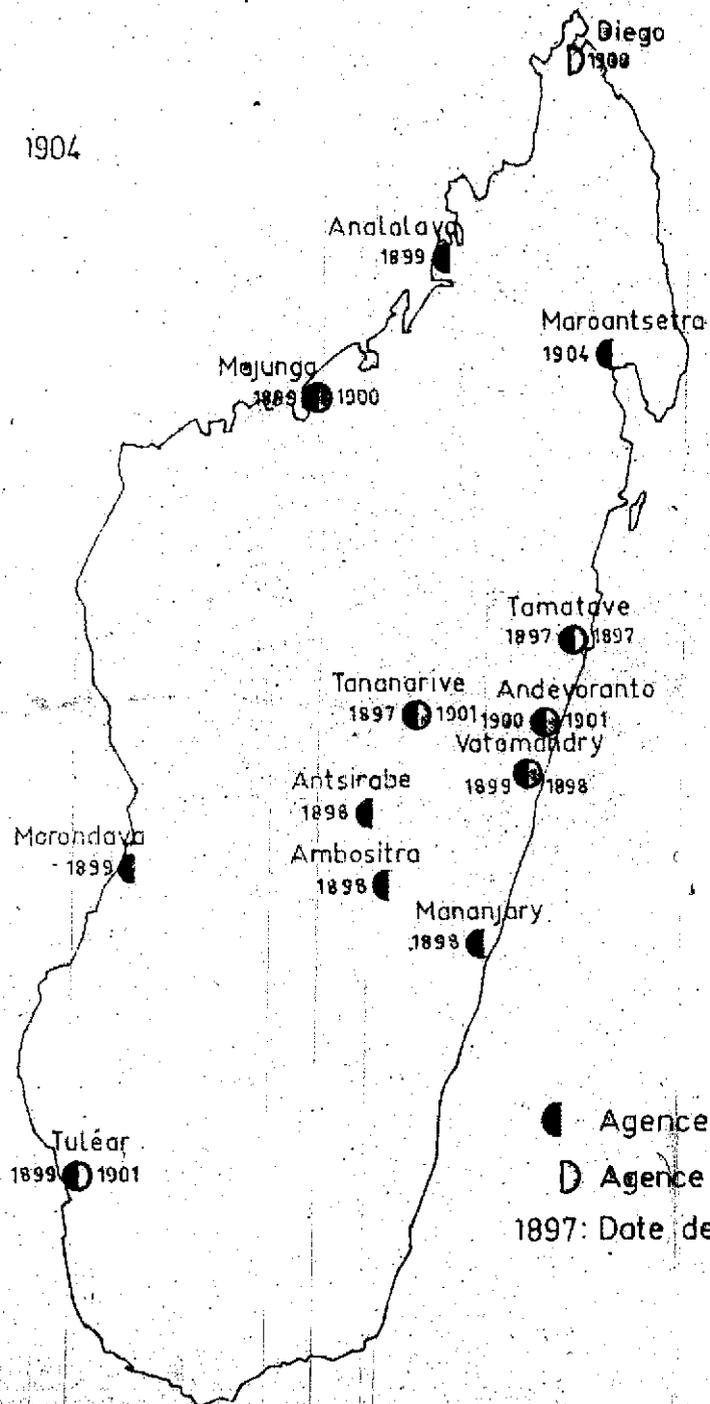
A partir des comptoirs descend tout un réseau hiérarchisé d'intermédiaires jusqu'au boutiquier de village et au colporteur. Aux trois secteurs d'implantation correspondent des intermédiaires dominants de nationalité différente :

- sur la côte orientale se sont imposés des demi-grossistes et des détaillants chinois. Il s'agit d'un phénomène récent, en partie lié à l'importation de main d'oeuvre chinoise et à sa reconversion partielle en commerce.

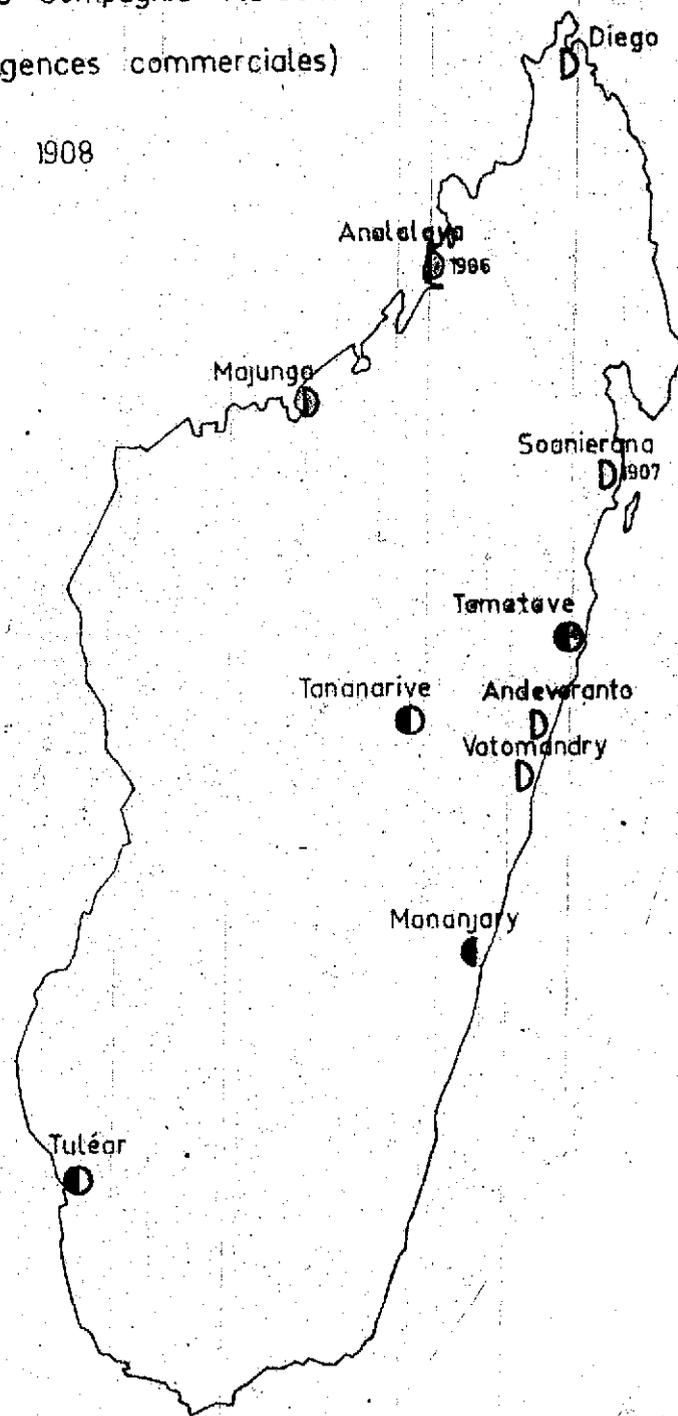
L'implantation de la Compagnie Lyonnaise et de la Compagnie Marseillaise à

Madagascar (Agences commerciales)

1904



1908



- sur la côte ouest au contraire, le commerce en gros était depuis longtemps aux mains des Hindous qui ont conservé une position d'intermédiaires. Ils sont considérés comme les débiteurs les moins sûrs, experts en faillites frauduleuses.

- à Tananarive, se sont maintenus des commerçants merina qui s'organisent en compagnies. Ces compagnies sont des associations de 3 ou 4 marchands qui s'engagent solidairement vis à vis de la maison française, se partagent les marchandises et vendent sur le marché à un prix uniforme, pour ne pas se concurrencer.

Les archives de la Cie lyonnaise - complétées par celles de la Cie Marseillaise - font ressortir deux faits :

- le recul, mais recul relatif seulement, des commerçants merina - Ils perdent du terrain sur la côte orientale, mais se maintiennent sur les Hautes Terres. A Tananarive, les négociants organisés en compagnies offrent des garanties de 30 000, 40 000 F et plus d'immeubles connus. Il nous a été possible d'en identifier un certain nombre, (1) liés à « la Marseillaise » : un ancien Ministre, des officiers du Palais, des descendants de grandes familles nobles ou roturières. La Cie lyonnaise, elle, en association avec Rasanjy, ouvre dans la capitale un « Grand Bazar » qui fait un bénéfice net de près de 30 000 F en 1897.

- l'inadaptation des commerçants créoles, de la Réunion surtout, qui loin de gagner en influence à la suite de la conquête française, tiennent une place de plus en plus réduite et sont souvent considérés comme offrant un crédit douteux. (2)

2°) Les exploitations aurifères

L'interdiction longtemps maintenue par le gouvernement malgache d'exploiter les mines d'or a certainement entretenu l'idée de l'exceptionnelle richesse minière d'un pays que l'on comparait alors volontiers à la Californie ou au proche Transvaal. En réalité, on trouve essentiellement de l'or alluvial et l'exploitation se fait surtout par le procédé rudimentaire de la batée. Cette exploitation, pratiquement interdite aux Malgaches, est le monopole des sociétés ou des colons. Les concessions, très dispersées, généralement pauvres, sont souvent rapidement abandonnées.

(1) Grâce à la collaboration de notre collègue Charles Ravaoanahary

(2) S'agit-il d'une évolution propre à Madagascar ? Le Sénégal présente un exemple différent : les traitants sénégalais ont disparu au profit des maisons coloniales, des Libanais et des petits Blancs.

(Cf. S. AMIN, Le monde des affaires sénégalais, 1969) Catherine COQUERY-VIDROVITCH donne aussi d'autres exemples de la liquidation des « embryons de bourgeoisie autochtone » (« De l'impérialisme britannique à l'impérialisme contemporain - L'avatar colonial », dans L'Homme et la Société, oct.-déc. 1970)

La carte n° 3 indique les principales concessions de la Cie lyonnaise, réparties en trois secteurs :

- Hautes Terres : près d'Antsirabé (Yalatsara) et sud d'Ambositra (Tetezambata)
- Ouest : mines de Dabolava dans le Betsiriry
- Côte orientale : alluvions de la Sakaleona et de la Fanantara

Plusieurs rapports administratifs nous éclairent sur les méthodes employées avec la main d'oeuvre malgache et les difficultés rencontrées. Prenons deux exemples :

- L'enquête sur les mines de Tetezambato (1899) suscitée par la forte désertion des orpailleurs malgaches. A Tetezambato, avaient été installées 500 familles dans un vaste camp et Gallieni avait demandé à l'administrateur de la province d'Ambositra d'assurer le recrutement d'«engagés». Ces travailleurs vendent tout l'or qu'ils recueillent à un taux convenu qui se mesure au poids : tant de piastres d'argent pour le poids d'une piastre d'or. La teneur du gisement est si faible que le laveur d'or malgache gagne en moyenne de 0,08 F à 0,12 F par jour, il doit apporter ses propres outils et se nourrir à ses frais ; or le riz décortiqué se vend de 0,20 F à 0,30 F le kilo. De telles conditions expliquent l'impopularité de la «corvée de l'or». Dès 1901, la Cie lyonnaise doit abandonner l'exploitation des mines de Tetezambato.

- L'enquête sur les mines du Betsiriry (1901) décrit des conditions différentes. Les alluvions sont plus riches, les orpailleurs mieux payés, mais le pays est semi-désertique. Un très gros village a été établi à la Dabolava, regroupant plus de 600 travailleurs auxquels la Compagnie vend riz et alcool, ce qui lui permet de récupérer à peu près intégralement les salaires versés. L'accès du village est interdit aux voyageurs européens ou malgaches et l'agent de la Compagnie prétend administrer lui-même le périmètre minier, ce qui entraîne un conflit avec le commandant du secteur du Betsiriry.

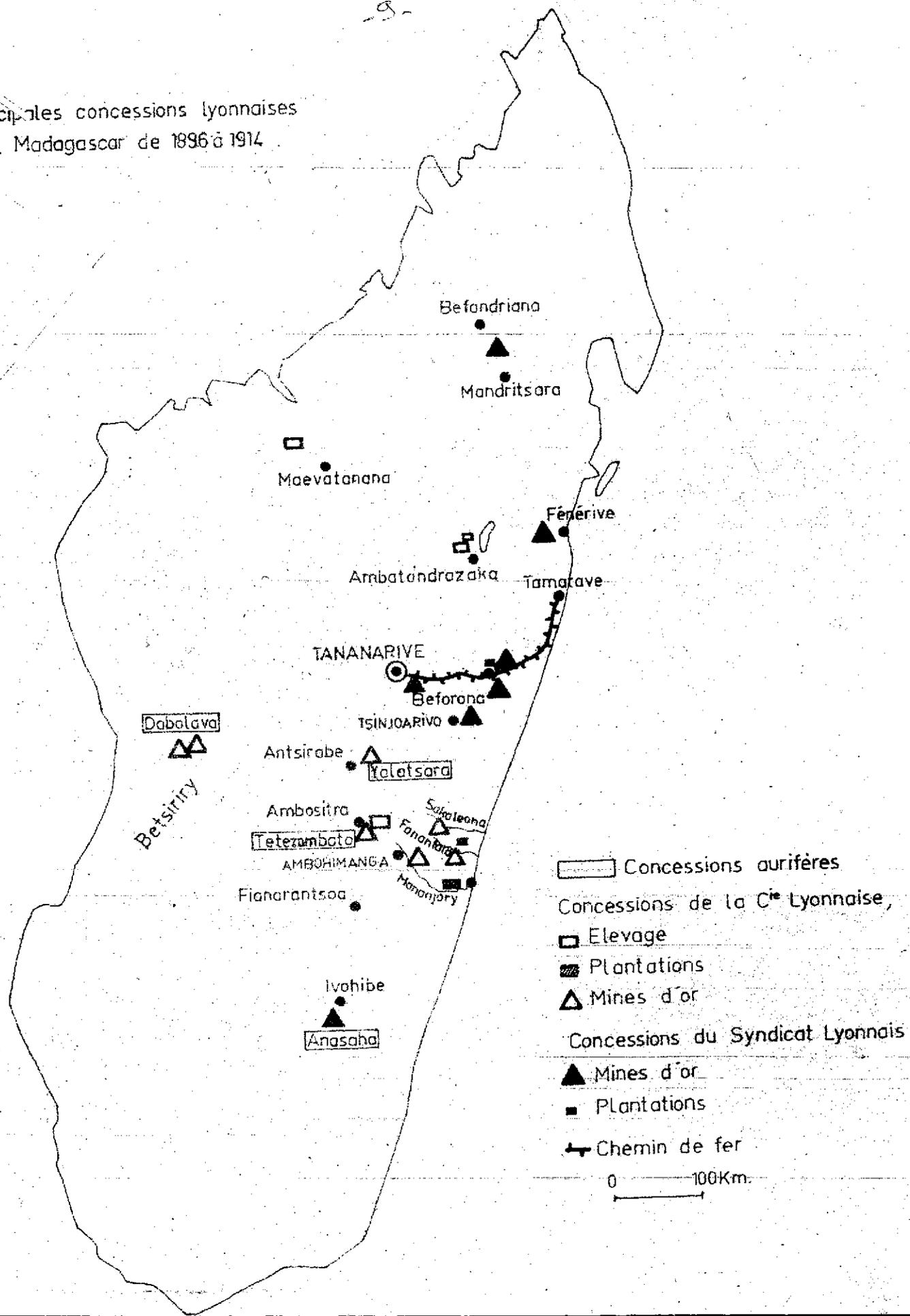
D'une manière générale, l'or alluvial ne peut couvrir son coût de production que par le maintien de salaires dérisoires. Si le procédé de la batée n'exige guère de capitaux, il mobilise des populations entières, femmes comprises. L'exploitation aurifère à Madagascar peut être comparée, à une échelle infiniment plus modeste, à celle de l'Amérique espagnole. Elle représente, comme elle, le «paradoxe d'une production en dehors des lois économiques» (Pierre Chaunu). Ou encore, selon l'expression d'un administrateur colonial rapportée par l'Inspecteur général en mission Picquié en 1903, elle «se résume à l'exploitation de l'indigène.»

3°) Les plantations et l'élevage

De sa création à 1908 la Cie lyonnaise a obtenu environ 25 000 hectares dont près de 10 000 concédés à titre définitif et gratuit. Les pâturages (région d'Ambositra, district d'Ambatondrazaka, province de Maevatanana - au total plus de 20 000 hectares) sont destinés à constituer progressivement un cheptel bovin en vue de l'exportation du bétail sur pied. Le troupeau de la société comprend environ 6000 têtes en 1913.

Plus intéressants sont les essais de plantations faits dans la concession d'Ampagarinamaro sur le bord

Principales concessions lyonnaises
à Madagascar de 1896 à 1914



- Concessions aurifères
 - Elevage
 - Plantations
 - Mines d'or
 - Concessions du Syndicat Lyonnais
 - Mines d'or
 - Plantations
 - Chemin de fer
- 0 ——— 100Km.

du Mananjary. Pendant une décennie (1898-1908) n'est pas dépassé le stade expérimental : tentatives de culture de caoutchouc (le ceara pousse bien, mais ne donne pas de latex) des cotonniers d'Egypte, de café où après différentes expériences infructueuses, le « kouilou » est finalement adopté. La première récolte de café commercialisée est celle de 1909. En 1913, la récolte atteint 43 tonnes.

Un rapport de la mission d'inspection Picquié (1903) nous éclaire sur les conditions de travail à Ampagarinamaro. L'achat des terrains a été fait en janvier 1897 à cinq Malgaches dans des conditions qui ont semblé si peu régulières que le conseil d'administration de la Colonie a voulu s'y opposer. Cette opposition a été levée par Gallieni et l'immatriculation définitive obtenue en 1901. La concession englobe 19 villages. La compagnie demande une rectification des limites ce qui lui permet d'englober quelques villages supplémentaires - malgré l'opposition de la direction des Domaines. Les paysans doivent travailler une semaine sur deux pour le compte de la compagnie.

La concession de Bebozaka, plus au nord, n'est pas mise en valeur. Mais elle comprend aussi de nombreux villages et constitue un réservoir de main d'oeuvre pour Ampagarinamaro. L'agent de la Compagnie perçoit directement l'impôt pour le compte de l'administration coloniale et s'est arrogé le droit d'expulser les paysans indociles, ce qui entraîne quelques troubles. Ampagarinamaro et Bebozaka constituent, déclare Picquié, « une sorte de fief au profit exclusif de la Cie lyonnaise de Madagascar ». Et Picquié reproche au Gouverneur Général de n'avoir pas résisté aux sollicitations d'une compagnie puissante. Gallieni lui répond qu'il a voulu montrer sa reconnaissance à une société qui a pris de grandes initiatives commerciales contre la concurrence anglo-américaine et fait des investissements importants dans la colonie.

La politique suivie par la Cie lyonnaise, montre éloquentement la priorité qu'elle a donné, dans un premier temps, à l'accaparement de la main d'oeuvre sur l'accaparement des terres.

III. LA RENTABILITE DES CAPITAUX INVESTIS.

De 1900 à 1903 la Compagnie lyonnaise vend un tiers de l'or exporté de Madagascar : en 1904, elle fait un chiffre d'affaires d'environ 7 000 000 F alors que le commerce extérieur total de l'île n'est que de 45 000 000 F ; son directeur à Tananarive est l'un des deux seuls membres non fonctionnaires du Conseil d'administration de la colonie. A juste titre, le géographe Maurice Zimmermann la considère, en 1906, comme « une véritable puissance à Madagascar ». (1) Et pourtant, dès cette époque, son apparent dynamisme ne fait que masquer une situation financière peu brillante.

1°) Les difficultés de la Compagnie lyonnaise.

Présentons en d'abord les principaux symptômes, avant d'essayer d'en expliquer l'origine :

(1) *Lyon et la région lyonnaise en 1906*, t. 2, chapitre « Lyon colonial ».

- aucun dividende n'est distribué de 1902 à 1908.
- un projet de fusion avec la Compagnie marseillaise est étudié en octobre 1906.
- en 1907, la décision est prise de liquider toutes les agences qui ne donnent pas de bénéfice (Cf. carte n° 2)
- la même année, le Conseil d'administration envisage une dissolution de la société. Finalement une assemblée générale orageuse décide la suppression des parts bénéficiaires et la réduction du capital de moitié. Le Conseil d'administration est modifié, Charles Pagnoud est éliminé.

Ensuite s'amorce une sensible reprise, mais de nouveau, en 1913, la situation est assez critique. Seuls de substantiels bénéfices pendant la première guerre mondiale assureront définitivement l'avenir de « la Lyonnaise ».

Des origines à 1914 les actions de la Compagnie sont loin d'avoir constitué un bon placement. Imaginons un actionnaire qui aurait acheté deux actions de 500 F au 1er janvier 1899 ; il aurait, en juillet 1914, touché 312 F de dividendes et se trouverait en possession de deux actions de 250 F (cotées alors environ 300 F). De sa mise de fonds initiale de 1000 F, il pourrait retirer 912 F.

Un parallèle avec la Cie marseillaise est tout à l'avantage de cette dernière : ses bilans sont constamment bénéficiaires, elle distribue chaque année d'importants dividendes. Supposons la même mise initiale de 1000 F, elle rapporte 2625 F en 1914.

Aussi il faut chercher la première cause des difficultés de « la Lyonnaise » dans une gestion et une organisation discutables :

- Pagnoud à Lyon et Hallot à Tananarive n'ont ni l'envergure, ni les extraordinaires aptitudes commerciales de Besson à Marseille,
- leur direction bicéphale n'est guère harmonisée. La direction de Tananarive est à la fois lourde et trop indépendante. Elle est supprimée en 1914 et remplacée par une inspection permanente mobile.
- les frais généraux sont trop élevés, beaucoup plus importants que ceux de la Cie marseillaise.
- la rotation des stocks est également plus lente,
- les crédits accordés sont trop longs.

Mais cette explication n'est que partielle. Dans une période marquée par une cascade de faillites, c'est bien plutôt la réussite de la Cie marseillaise qui constitue l'exception. Ainsi, pour ne prendre que des exemples lyonnais, la « Société agricole et immobilière » est en liquidation en 1903, la « Cie commerciale », elle, est près de la déconfiture.

2°) Une conjoncture économique défavorable.

A partir de 1902, les bilans de « la Lyonnaise » font ressortir des pertes sur les ventes à Madagascar. Signe d'une crise générale, expliquée officiellement par la concurrence néfaste que se font des maisons de commerce devenues trop nombreuses. En réalité, cette crise a également d'autres causes :

- la mobilisation de la main d'oeuvre pour la construction du chemin de fer : les Malgaches, regroupés sur les chantiers ferroviaires, ne peuvent plus travailler leur rizière.
- l'appauvrissement de la clientèle malgache par suite d'une pression fiscale excessive. Certaines populations reviennent aux habits de rabanne ou même se vêtent d'un sac usagé. Il est significatif que la Cie lyonnaise ait dû fermer les comptoirs d'Antsirabe et d'Ambositra, situés dans la région la plus appauvrie par les excès de la fiscalité.
- les inconvénients du protectionnisme : vente des cotonnades françaises, c'est aussi vendre 50 % plus cher et donc vendre beaucoup moins.

Les embarras commerciaux de la Compagnie lyonnaise nous font en réalité toucher un malaise grave, qui a pris naissance sous l'administration de Gallieni et se prolonge après son départ.

En 1906, la Compagnie inaugure une nouvelle politique : elle réduit ses ventes peu rentables à Madagascar et augmente considérablement ses importations de produits indigènes en Europe. Choix malheureux, car dès 1907, il y a une profonde dépression du marché mondial. Les stocks de peaux, caoutchouc, raphia perdent de 30 à 50 % de leur valeur. Sur ses opérations de 1907, la compagnie fait un déficit de 1 200 000 F.

3°) Les investissements ruineux

Les Mines d'Or.

Si l'exploitation à la batée par des particuliers ou de toutes petites sociétés n'exige que des investissements dérisoires, en revanche une grande Cie a des frais généraux de direction et d'administration. De plus « la Lyonnaise » entreprend des tentatives coûteuses de mécanisation pour exploiter plus rationnellement ses concessions. Dès 1899, 500 000 F ont été investis dans les mines de Tetezambato, qui sont abandonnées dès 1901. En 1900, les mines de la côte orientale ont englouti également un demi million : elles sont épuisées en 1901 également. Seuls les gisements de Dabolava assurent quelques bénéfices. Aussi en 1905 la compagnie entre en pourparlers avec différents groupes financiers pour vendre ses concessions minières.

A la limite, on peut se demander si l'ouverture, à grands renforts de publicité de nouvelles mines, n'avait pas pour but essentiel d'encourager les actionnaires et d'attirer de nouveaux investissements : il y a une concordance assez troublante entre l'exploitation de nouvelles mines et les augmentations de capital.

D'une manière générale, l'exploitation de l'or alluvial n'a pas été directement rentable pour les grosses sociétés. La Cie occidentale de Madagascar, nous en donne un exemple encore plus frappant. Fondée en 1895, au capital de 15 000 000 F (dont 5 750 000 F souscrits en espèces), elle ne devait jusqu'à la première guerre mondiale ne distribuer aucun dividende et procéda à de fréquents « coups d'accordéon » (1)

(1) Cf. Guy JACOB et Francis KOERNER, « Economie de traite et bluff colonial : La Compagnie occidentale de Madagascar (1895-1934) », article à paraître.

Les plantations et l'élevage

Les expériences agricoles sont des investissements coûteux, aux bénéfices aléatoires et toujours à long terme. Dès la fin de 1902, plus de 200 000 F ont été investis dans les plantations de café qui ne donnent, pour la première fois, un léger bénéfice qu'en 1909. Et les plantations de caoutchouc et de cotonniers se sont soldés par des échecs complets.

Elever des bovins, c'était miser sur le marché de l'Afrique du Sud, dont le cheptel avait été décimé par la guerre des Boers. Mais ce marché, un moment entr'ouvert, se ferme rapidement. Aussi en 1914 sont vendus les terrains et les troupeaux de la région d'Ambatondrazaka. L'élevage des autruches, tenté à Tuléar pour la vente des plumes, est encore plus rapidement abandonné.

Les déboires de la Cie lyonnaise sont dus en partie à une mauvaise gestion et à un certain manque de flair commercial, mais aussi à des investissements miniers et agricoles qui eux, en aucune façon, ne pouvaient être rentables. Le rapport des exploitations aurifères est alors en fonction inverse des capitaux engagés et les cultures de plantations en sont à l'ère des tâtonnements. De même, un des facteurs essentiels de la réussite initiale de la Cie Marseillaise tient à ce que Besson s'est refusé à se lancer dans des entreprises nouvelles, en particulier dans les affaires de mines d'or : « la Marseillaise » est restée une société essentiellement commerciale.

IV LA SPECULATION BOURSIERE

Au printemps 1905 les actions de deux petites sociétés minières lyonnaises font une percée vertigineuse à la Bourse de Lyon : leur valeur nominale fait plus que centupler ! Véritable boom à propos duquel la presse financière parisienne évoque, non sans quelque malveillance, la poussée spéculative de l'Union générale. Cet engouement va donner un nouvel élan - après l'essoufflement de la Cie lyonnaise - aux affaires malgaches. Quelle en est l'origine ?

1°) Les débuts du Syndicat lyonnais et de l'Anasaha

Le Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar, société en participation au modeste capital de 50 000 F, a été fondé dès août 1815. Il finance la mission à Madagascar des ingénieurs Meurs et Boussand qui présentent à la société de Géographie de Lyon, en novembre 1897, un important rapport, qui conclut à la rentabilité des gisements aurifères de la grande île.

Le Syndicat lyonnais devient société anonyme, porte son capital à 80 000 F et pour exploiter les premières concessions qu'il a obtenues fonde « la Société des gisements aurifères d'Anasaha » au capital de 200 000 F. Grâce au flair et à la compétence du personnel dirigeant à Madagascar, ce petit groupe, dont les frais généraux sont très réduits se révèle - à la différence de la branche minière de la Compagnie lyonnaise - être une entreprise

très rentable. Il écrème rapidement des gisements nombreux et dispersés (Cf. carte n° 3)

Ainsi le Syndicat lyonnais distribue des dividendes de 40 % en 1901-1902, 60 % en 1902-1903 et 75 % en 1903-1904. Et ses réserves sont supérieures à son capital social. L'agent de la Cie marseillaise à Tamatave la présente comme une « merveilleuse petite affaire pouvant donner des résultats superbes pendant quelques années. »

2°) Le boom boursier à Lyon

En février 1905 on découvre le filon. On apprend que le gisement de Beforona, merveilleusement situé entre la route et la voie ferrée Tananarive - Côte est, se révèle d'une richesse extraordinaire. Le chef du service des mines estime qu'il recèle 400 000 tonnes de quartz aurifère, d'une teneur moyenne de 60 grammes la tonne. Il y a donc pour 72 000 000 F d'or à extraire ! Le rapport du contrôleur des mines, presque aussi enthousiaste, est divulgué au public avant même d'être communiqué au ministre des colonies.

Cette nouvelle provoque une véritable ruée sur les valeurs du Syndicat lyonnais et de l'Anasaha. Les deux sociétés doublent leur capital : l'Anasaha émet des actions nouvelles de 100 F avec une prime de 200 F, le Syndicat lyonnais, des actions également de 100 F avec une prime de 500 F. Les spéculateurs se les arrachent. Les actions anciennes du Syndicat lyonnais, émises à 100 F, passent de 1400 F en janvier 1905 à 12 000 F le 27 avril ; celles de l'Anasaha, émises à 25 F, de 125 à 1320 F.

Conséquences :

- à Madagascar, le ministre des colonies, Clémentel, donne l'ordre de fermer d'urgence à la prospection les terrains libres et prépare une nouvelle législation minière, avec des taxes beaucoup plus lourdes. Cette décision provoque une vive agitation parmi les prospecteurs à Tananarive. (1)

- à la Bourse de Lyon, la hausse se répercute sur toutes les valeurs malgaches, y compris celles de la suspecte Compagnie occidentale. « Lyon est-il pris de la folie de l'or ? » se demande la « Politique Coloniale » (22 avril 1905) qui parle de Madagascar « où Lyon a aujourd'hui tant d'intérêts commerciaux en jeu ».

En 1906, 9 valeurs malgaches sont cotées à la bourse de Lyon, contre 3 seule à celle de Paris et une seule à la bourse de Marseille.

- La Cie lyonnaise peut augmenter son capital. Sinon comment expliquer que cette société, alors dans une passe difficile, ait pu facilement porter son capital en mai 1905, de 2 800 000 F à 4 200 000 F, en émettant des actions de 500 F avec une prime de 50 F ? Ses actions, cotées au pair en mars 1905, atteignent 1450 F le 4 mai, le jour où se réunit l'assemblée générale qui vote l'augmentation de capital.

(1) Cf. Charles Richard, « Le gouvernement de Victor Augagneur à Madagascar (1905-1910) », Bulletin de Madagascar, mars 1970, pp. 209 - 215.

- d'autres sociétés en difficulté sont renflouées, comme «la Cie commerciale» qui, réorganisée, devient «la Cie commerciale et minière» (capital nouveau : 500 000 F.), «la Société Landais, Bresse et Cie» à laquelle succède la «Société mixte de Madagascar» (plantations et mines) au capital de 200 000 F.
- des sociétés nouvelles sont fondées «la Cie foncière et minière», au capital de 500 000 F. pour mettre en valeur une grande concession de 100 000 ha, «la Cie des eaux et électricité de Madagascar», pour l'équipement de Tananarive (capital : 1 000 000 F.)
- enfin les capitaux lyonnais affluent dans des sociétés parisiennes : «Etablissements Frager», «la Madagaskara», «les Grands Bazars du Betsileo» ...

3°) Une méfiance durable.

CENTRE PIERRE LÉON
MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
(M.R.A.S.H.)
 14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
 Tél. 72.72.64.01

Le Syndicat lyonnais envoie une mission d'étude à Beforana. Le rapport du chef de cette mission est beaucoup moins enthousiaste que ne l'étaient les rapports antérieurs : le gisement n'est pas assez important pour justifier un traitement industriel. C'est la chute des valeurs malgaches, que s'efforce en vain de freiner l'organe de la bourgeoisie d'affaires lyonnaise, «le Salut public». Cependant, après avoir fait passer quelques dizaines de millions de la bourse de rentiers naïfs dans celle de spéculateurs habiles, les actions du Syndicat lyonnais et de l'Anasaha se stabilisent bien au dessus de leur valeur nominale. En revanche, celles de la Compagnie lyonnaise et des autres sociétés cotées à Lyon dégringolaient inexorablement. Ce coup de bourse allait laisser une méfiance tenace à l'égard des valeurs malgaches.

CONCLUSION

La colonisation lyonnaise à Madagascar s'est montrée au début audacieuse, dynamique et finalement s'est trouvée mal récompensée. Elle a grappillé quelques richesses locales au prix d'une pénible mobilisation de la main d'oeuvre et de la perte d'une partie des capitaux investis. S'agit-il là d'un cas exceptionnel ? D'autres études sur Lyon et le domaine colonial, et en premier lieu l'Indochine, nous font cruellement défaut pour esquisser une histoire du comportement des capitalistes lyonnais aux colonies

Si nous ne pouvons guère ici qu'ouvrir le débat à partir de cette étude trop particulière, en revanche, en ce qui concerne l'économie malgache, les déboires de la Cie lyonnaise et le boom boursier de 1905 ont une valeur exemplaire. Il n'y a guère à Madagascar, avant 1914, que deux types d'affaires intéressantes : celles qui relèvent encore de l'économie de traite et la spéculation boursière, fructueuse pour quelques-uns. Les investissements industriels et agricoles courent à l'échec. Quant au grand capital, il ne joue encore qu'un rôle secondaire. Madagascar, comme bien d'autres colonies, est une réserve à laquelle il s'intéressera après 1914. Alors la Cie lyonnaise (comme «la Marseillaise») sera intégrée dans des groupes financiers puissants. Madagascar, avant 1914, est encore essentiellement le domaine des négociants, des rentiers et des aventuriers.

ANNEXÉ : LE PROBLÈME DES SOURCES.

Cette question présente quelque originalité dans le domaine de l'histoire coloniale. L'évoquer c'est aussi expliquer certaines lacunes - inévitables - de notre travail.

- Bibliographie : pratiquement inexistante. Seul Maurice ZIMMERMANN; dans Lyon et la région lyonnaise en 1906 consacre quelques pages, laudatives mais imprécises, à la colonisation à Madagascar.

- Archives privées : Grâce à la compréhension de la direction de la Cie Marseillaise et de la Cie lyonnaise de Madagascar (et en ce qui concerne cette dernière grâce aussi à une recommandation de M. le Doyen LATREILLE) les archives de ces deux sociétés nous ont été ouvertes.

Malheureusement la Cie lyonnaise, à la suite du transfert de son siège social à Paris, n'a conservé que les procès-verbaux de son Conseil d'administration et des assemblées générales d'actionnaires. En revanche, j'ai pu dépouiller toute la correspondance particulière (une trentaine de cartons) des différents directeurs d'agence de la Marseillaise à Madagascar adressée à la direction générale. Il s'agit là d'une source très détaillée, concrète, parfois plus explicite sur les activités des sociétés concurrentes et la politique de l'administration coloniale que sur les activités mêmes de la Société.

- Archives publiques : Les archives de la France d'Outre-Mer (Paris) et de la République malgache (Tananarive) sont presque muettes sur les activités commerciales des sociétés. En revanche, elles offrent un grand intérêt pour l'étude des cultures de plantation et des exploitations minières : de fréquents conflits ont opposé les administrateurs et les sociétés sur le problème de la main d'oeuvre et nécessité souvent des enquêtes assez poussées. Pour les concessions, ces sources sont complétées par les archives du service des domaines à Tananarive.

La création, les transformations ou la disparition des compagnies, l'origine de leur capital social ont été présentées à partir des archives du tribunal de commerce de Lyon.

Je n'ai trouvé que de rares références à Madagascar dans les délibérations de la Chambre de Commerce de Lyon.

- Presse : Pour l'étude des cotations boursières, sondages dans la presse financière ou les journaux ayant une rubrique financière importante. A noter que le «Salut Public» est, de tous les journaux lyonnais, celui qui a la chronique boursière la plus complète et la mieux informée.

- Presse coloniale : représentée essentiellement par la conformiste «Dépêche Coloniale» et la «Politique Coloniale», organe des grands milieux d'affaires qui s'intéressent aux colonies, beaucoup plus

critique.

- Presse malgache de langue française : nombreuses petites feuilles qui donnent des éclairages fort différents selon qu'elles sont liées aux grosses sociétés ou prétendent défendre les intérêts des petits colons.

DISCUSSION

Au nom de l'auditoire, M. LEON remercie M. JACOB de la contribution très importante qu'il apporte à l'histoire du capitalisme commercial et de son échec, et à celle des milieux d'affaires lyonnais et marseillais. Grâce à ce travail on peut saisir une étape bien précise d'un certain capitalisme lyonnais.

1°) Les Stéphanois et Madagascar

Les premières interventions concernent les actionnaires de la Compagnie lyonnaise de Madagascar. M. LEQUIN s'étonne de trouver parmi eux les grands noms de l'industrie stéphanoise. En effet, au moment où celle-ci a besoin de capitaux pour effectuer sa reconversion économique, les détenteurs de fonds choisissent d'investir dans des entreprises hasardeuses. M. LEQUIN comprend très bien que les Lyonnais se soient tournés vers Madagascar, les rapports économiques entretenus depuis des siècles avec l'Extrême-Orient pour l'achat des soies ayant créé un attrait pour les opérations lointaines. Mais il s'explique mal l'attitude des Stéphanois. M. MERLEY estime que les entrepreneurs stéphanois ne croient plus à la rentabilité des investissements locaux et que beaucoup se sont déjà tournés vers les placements en Algérie. Il explique que ce sont précisément les difficultés rencontrées par l'économie locale qui les poussent à espérer de ces tentatives malgaches un profit rapide et considérable. Profit qu'ils auraient pu, par la suite, utiliser à une amélioration de l'industrie stéphanoise. A l'appui de ces hypothèses, M. MORSEL fournit un exemple qui prouve que cette fuite des capitaux stéphanois hors de leur région était déjà ancienne et n'était pas orientée uniquement vers les régions d'Outre-Mer. C'est ainsi que dès vers 1890, on voit affluer dans la région dauphinoise les capitaux stéphanois ; le financement des aciéries du Creusot leur ayant échappé, ils se lancent dans celui des aciers électriques. M. LEON cite le cas de Prénat qui s'oriente vers les Pyrénées.

2°) Conditions monétaires et bancaires.

A la suite de questions de M. MORSEL, M. JACOB aborde les problèmes bancaires à Madagascar. Il précise d'abord qu'après la conquête française, la monnaie qui a cours est le franc, qui se substitue à la piastre, qui avait une valeur considérable et n'était guère utilisée que fragmentée.

Il explique ensuite qu'avant 1914 le rôle des banques est effacé, et que le Comptoir d'Escompte, qui avait obtenu le privilège de s'installer seul dans l'île, n'entretient guère de relations avec la Compagnie lyonnaise ou avec la Compagnie marseillaise, ces deux sociétés évitent au maximum d'avoir affaire avec lui. M. MORSEL constate avec étonnement l'absence de la Banque d'Indochine. M. JACOB explique que cette absence n'est pas fortuite : elle n'a pas accepté de participer à l'emprunt fait par l'Etat malgache en 1886 et, à la suite d'un rapport pessimiste adressé par une mission envoyée par les grandes Banques à Madagascar en 1890, elle a renoncé à investir.

M. LEON conclut que comme en Afrique Noire, l'installation de compagnies commerciales s'est faite sans grand discernement.